



Droit de refus sur mission extérieur

Par **Maddie**, le **18/12/2010** à **12:01**

Bonjour,

Je suis assistante commerciale (secrétaire selon la convention) dans une PME.
Mon manager m'a avertie dernièrement qu'on serait solliciter à apporter courrier/colis supplémentaires directement au centre de collecte malgré la relève quotidienne (contrat avec ce centre de tri d'une collecte quotidienne). Son explication étant que l'horaire de notre relève étant trop restrictif (15h45) alors que le centre de tri/collecte est ouvert jusqu'à 17h30, cela satisferait donc l'organisation et l'agenda de certaines personnes internes.
Mon contrat ne stipule nulle part ce genre de mission extérieur ou de déplacement quelconque contrairement à des collègues qui sont amenés à le faire.
Je ne suis pas d'accord dans ce principe mais suis-je dans mon droit de le refuser?

Par **P.M.**, le **18/12/2010** à **12:25**

Bonjour,

Vous pourriez en tout cas essayer d'argumenter de cette manière pour refuser...